

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au
Moniteur
belge



25029409

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

21-02-2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise: 0420.446.597

Nom

(en entier) INTERNATIONAL GARAGE

(en abrégé) I

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Chaussée de Renaix(RUM) 404, 7540 Tournai

Objet de l'acte : Nominations

Lors de la délibération du 04/02/2025, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

L'assemblée générale confirme la décision de la nomination de la société ALL AUTOMOBIL SERVICES, ayant son siège à 8800 Roulers, Rue d'Ypres 465, en tant qu'administrateur non statutaire, à compter du 01/01/2025. Ce mandat est valable pour une durée indéterminée.

La personne morale ALL AUTOMOBIL SERVICES a nommé Desmet Leen en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat de gestion en son nom et pour son compte, à compter du 01/01/2025.

Dans la mesure nécessaire, cette assemblée générale confirme formellement tous les actes réalisés par la société SA ALL AUTOMOBIL SERVICES, représentée de manière permanente par Madame Desmet Leen, qui peuvent être qualifiés d'actes de gestion et qui ont eu lieu entre la réélection du 01/01/2025 et l'assemblée générale extraordinaire d'aujourd'hui.

Procuration à l'expert-comptable

L'assemblée générale donne procuration à SA COMPTABILITÉ TITECA, personne morale ayant son siège à 8800 Roulers, Autoroute 198, RPM Département de Gand, Courtrai, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0882.371.584, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Tous avec possibilité d'agir seuls et droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités possibles, de faire toutes déclarations et de signer tous documents, de quelque nature que ce soit, ou de représenter la société à l'égard de la TVA, des Contributions, des Douanes et Accises, de la Sabam, de la Rémunération équitable, des administrations communales, de la Province, de l'ONSS, du Moniteur belge, des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des Entreprises, des caisses sociales, des fonds de pension, des fournisseurs, des clients, des banques, du secrétariat social, du registre UBO, du registre eStox, des services publics et des Ministères y compris les greffes de tous les types de tribunaux nationaux et internationaux, les cours d'appel et les services juridiques.

Amra Begic, Nommé de SA COMPTABILITÉ TITECA, signera pour la publication des décisions de cette assemblée.

Déposé en même temps : le procès-verbal de l'assemblée générale du 04/02/2025.

Pour la société

SA COMPTABILITÉ TITECA, représentée par Amra Begic, Nommé

Mandataire, par procuration spéciale